

Kamo de Socapsyleg

Société Caraïbienne de Psychiatrie et de Psychologie Légales
Socapsyleg
socapsyleg@hotmail.com



N°1 – Septembre 2006

*Naissance d'une nouvelle association professionnelle
dans la zone Caraïbes :
La Société Caraïbienne de Psychiatrie et
de Psychologie Légales*

EDITORIAL

Pourquoi une société caribéenne de psychiatrie et de psychologie légales ?

Bien qu'il y ait des discontinuités dans les entrecroisements de la psychiatrie et du droit, cette branche de la médecine a toujours entretenu des relations étroites avec la justice. La première moitié du XIX^{ème} a été riche en débats médico-légaux autour d'affaires criminelles au grand retentissement médiatique. L'intérêt s'est progressivement émoussé, pour renaître depuis environ une décennie. Un des temps marquants de ce renouveau probablement en lien avec les préoccupations sécuritaires de la société a été la préparation puis la promulgation de la loi du 17 juin 1998 relative à la prévention et à la répression des infractions sexuelles, suivie deux ans après par les rapports parlementaires sur les prisons. Le regard étonné, perplexe et souvent irrité des citoyens européens sur le fonctionnement de la justice, comme on a pu le

voir au travers des affaires Dutroux et d'Outreau, a obligé les politiques à lancer des réflexions sur ces thématiques. Les rapports Vioux, Burgelin puis la commission d'enquête parlementaire de l'affaire dite d'Outreau et en juin 2006 le rapport d'information des sénateurs sur les mesures de sûreté concernant les personnes dangereuses sont quelques exemples marquants d'une réflexion en marche.

La communauté scientifique de son côté engage une réflexion technique principalement autour de conférences de consensus ou d'auditions publiques organisées par l'Agence Nationale d'Accréditation et d'Evaluation en Santé, (ANAES) puis par la Haute Autorité de Santé (HAS) qui traitent spécifiquement de problèmes médico-psycho-légaux : 1) Psychopathologie et traitements actuels des auteurs d'agression sexuelle (novembre 2001) ; 2) Conséquences des maltraitances sexuelles (novembre 2003) ; 3) Intervention du médecin auprès

des personnes en garde à vue (décembre 2004) ; 4) Prise en charge de la psychopathie (décembre 2005) ; 5) Expertise psychiatrique pénale, janvier 2007.

Sur le terrain, à partir des orientations des autorités de contrôle, des projets se dessinent, notamment au travers des Schémas régionaux d'organisation sanitaire de 3^{ème} génération qui viennent de fixer la planification sanitaire pour les cinq prochaines années.

La création de Socapsyleg

Les statuts de l'association Socapsyleg ont été déposés à la Préfecture de Guadeloupe le mercredi 28 juin 2006 et la parution au journal officiel est datée du 5 août 2006. Les membres fondateurs sont Sophia Boudine, psychologue, Franciane Convery, psychologue, Michel David, psychiatre, Jocelyne Jérémie, psychologue et Bruno Parra, cadre supérieur de santé.

Il nous a paru intéressant de réunir des informations régionales couvrant la zone Caraïbes et permettant de rassembler les professionnels intéressés par la psychiatrie et la psychologie légales. Il s'agit d'une des formes du travail en réseau, souvent promu mais rarement réalisable car chronophage et le plus souvent incompatible avec les exigences professionnelles des uns et des autres.

Une lettre de diffusion trouve chacun devant son ordinateur, avec la possibilité de la refuser ou de la lire, immédiatement ou plus tard, de la remiser sans trop de difficulté pour la retrouver ultérieurement ou tout simplement de la mettre à la corbeille.

Le travail reste limité à ceux qui la rédigent. Nous espérons toutefois avoir des propositions de ceux qui souhaitent s'exprimer sur notre thème et pouvoir progressivement diffuser des informations concernant la région Antilles-Guyane.

L'objet de Socapsyleg

Socapsyleg a pour but principal de promouvoir, tant dans la zone Caraïbes qu'en

France et à l'étranger, la recherche, la documentation et la formation des professionnels concernés dans le domaine de la psychiatrie légale, de la psychologie légale, et de la psychocriminologie. Elle peut également participer par des actions pédagogiques et thérapeutiques à la prévention et au traitement des comportements délictueux présentant une composante psychopathologique.

Diffuser l'information

Dans notre monde complexe, il devient souvent difficile de repérer des éléments d'information essentiels. L'information est un « concept » largement adopté et pratiqué dans notre monde contemporain, au fondement même des états démocratiques. Dans le domaine sanitaire, sous la pression légitime des usagers et face au sentiment d'informations incomplètes de la part du corps médical, a été élaborée l'importante loi du 4 mars 2002 relative aux droits des personnes malades et à la qualité du système de santé. L'information y occupe une place primordiale puisque le premier chapitre est intitulé « *Information des usagers du système de santé et expression de leur volonté* ».

L'information est un mode d'action publique important et une marque de respect entre les citoyens mais pour qu'elle garde toute sa dimension citoyenne, elle se doit d'être, pour reprendre la terminologie du code de déontologie médicale : « claire, loyale et appropriée ». Avec les importants moyens d'information permis par la technologie moderne, le risque corollaire de la communication est de désinformer, voire de manipuler l'opinion.

L'objectif de cette lettre que nous espérons pouvoir diffuser au minimum trimestriellement, est de donner une information concise, dans un style le plus professionnel possible et ciblé sur le terrain psychomédico-légal.

Pour les non créolophones, nous avons choisi de l'appeler Kamo de socapsyleg.

Kamo en créole indique des informations brèves, ce que nous tenterons de faire.

Quelle information ?

Les sources d'information qui viennent d'être citées feront l'objet dans les numéros à venir de courte présentation pour en tracer les points essentiels.

Les textes qui concerneront notre domaine vous y seront également présentés comme par exemple dans ce numéro, la circulaire du 13 avril 2006 de la DHOS relative à la prise en charge des auteurs de violences sexuelles.

Les actualités régionales feront l'objet d'annonces ou de comptes-rendus.

Nous aimerions également créer un partenariat avec les autorités judiciaires afin de publier au minimum semestriellement des chiffres relatifs à la pénologie : statistiques des infractions, par catégorie, des condamnations, de l'évolution de la population pénale etc.

Notes de lecture d'ouvrages et sites internet marquants compléteront notre information.

A qui est destinée cette lettre ?

Kamo de Socapsyleg est destinée à tous nos partenaires professionnels et aux particuliers qui en feraient la demande. Dans un premier temps, nous l'adresserons à nos correspondants habituels en espérant que chacun en la réexpédiant à ses connaissances contribuera à l'habituel phénomène boule de neige (qui dans ce domaine peut exister même sous les tropiques) inhérent au net. Les personnes qui ne souhaitent pas recevoir la lettre peuvent nous demander le

retrait de leur adresse de notre liste de diffusion.

Qui la rédige ?

Les membres fondateurs de Socapsyleg sont rédacteurs permanents mais nous aimerions accueillir les contributions de professionnels intéressés par la thématique de la revue et nous solliciterons tout particulièrement nos collègues de Martinique et de Guyane afin que cette revue se fasse l'écho de la région Antilles-Guyane.

Quelle est sa fréquence ?

Notre ambition est de tenir un rythme trimestriel, mais nous n'excluons pas, si le besoin s'en fait ressentir ou si nous trouvons un peu de temps, d'avoir un rythme de publication plus soutenu. Cela dépendra aussi de vos éventuelles contributions. Des numéros supplémentaires pourront apporter des informations brèves et « urgentes ».

Comment est-elle diffusée ?

La diffusion se fera uniquement par voie électronique sans support papier ni envoi postal, pour d'évidentes raisons économiques mais également pour la souplesse que donne ce mode de diffusion ainsi que pour contribuer à épargner les déforestations excessives...

Nous vous souhaitons bonne lecture de ce document auquel nous souhaitons une contribution participative la plus étendue possible.

Michel DAVID

LES AUTEURS DE VIOLENCE SEXUELLE

Circulaire DHOS du 13 avril 2006

Les auteurs de violence sexuelle représentent une source de préoccupation importante de notre société. La loi du 17 juin 1998 relative à la prévention et à la répression des infractions sexuelles ainsi qu'à la protection des mineurs à propos de laquelle nous reviendrons dans un numéro ultérieur tente de mettre en place une procédure de prise en charge qui peine à s'instaurer en Guadeloupe comme dans de nombreuses autres régions de France. Nous y reviendrons.

Une circulaire récente d'avril 2006 donne quelques indications relatives à l'actualité de la prise en charge des auteurs de violence sexuelle. De manière liminaire, on remarque que le rédacteur recourt à une nouvelle terminologie : il s'agit des auteurs de violence sexuelle (AVS) et non plus des auteurs d'agressions sexuelles ou d'infractions sexuelles. Le terme de violence évoque d'emblée le contexte relationnel tendu entre les protagonistes. Rappelons que dans les années 80, Michel Foucault regrettait que l'on spécifie la violence sexuelle qui devait selon lui être considérée comme une forme générale de violence mais sans entrer dans une catégorisation pénale spécifique. Certains auteurs actuels évoquent une « exception sexuelle du droit » dans laquelle s'engagerait la société française.

La circulaire, *in limine*, rappelle la loi de 1998 et une de ses dispositions l'injonction de soins (IS) en soulignant deux caractères novateurs : 1) L'obligation pour le magistrat de recourir à une expertise médicale avant d'ordonner une IS ; et 2) La création de la fonction de médecin coordonnateur, au rôle non soignant et qui joue une fonction d'interface entre la justice et le médecin ou psychologue traitant (la loi du 12 décembre 2005 relative au traitement de la récidive des infractions pénales ajoute au médecin traitant la possibilité de recourir à un psychologue traitant).

Outre les références à ces deux lois, la circulaire cite le Plan Psychiatrie et Santé mentale et les dispositions des SROS 3 pour appuyer le développement de la prise en charge des AVS, sur lesquelles nous reviendrons dans de prochains numéros.

La complexité de l'appréhension des besoins de prise en charge des AVS est soulignée. Les statistiques judiciaires sous-évalueraient les besoins. On estime à environ 20% les condamnés pour crimes ou délits sexuels. En 2005, les mineurs représentent 20.5% des auteurs de viols quand la victime est un adulte et 29% quand elle est mineure.

S'il semble acquis, au moins actuellement, que les AVS ne relèvent pas exclusivement du champ psychiatrique, il n'en reste pas moins qu'une fois l'IS prononcée après expertise psychiatrique, les équipes de psychiatrie vont être sollicitées pour répondre à cette nouvelle mission. Elles devraient permettre l'accessibilité et la proximité des soins et s'efforceront de mettre en place des modalités thérapeutiques adaptées, éventuellement en mutualisant les moyens de manière intersectorielle.

Face à la complexité d'une nouvelle approche thérapeutique, la deuxième partie de la circulaire annonce la création de centres de ressources interrégionaux sur les AVS qui devront mettre en lien les professionnels concernés, répondre à leurs besoins de connaissance, structurer les relations entre psychiatrie et justice et favoriser une appréhension de la prévention de ces actes violents. Les centres de ressources auront une vocation interrégionale.

Un début d'information sur ces problèmes a été lancé depuis 2003 dans la région Antilles-Guyane.

Michel David

LES FORMATIONS RELATIVES AUX AVS DANS LA REGION ANTILLES-GUYANE

Une première formation sur une semaine a eu lieu en Guyane en décembre 2003. Elle était animée par des formateurs de l'Association de recherche pour le traitement des auteurs d'agressions sexuelles (ARTAAS). Une deuxième formation sur le même modèle s'est tenue en Martinique en janvier 2006. Une troisième formation est prévue en Guadeloupe en décembre 2006.

Présentation de l'ARTAAS

Créée en janvier 1996, l'ARTAAS, l'Association pour la Recherche et le Traitement des Auteurs d'Aggressions Sexuelles sous main de justice est une association loi 1901.

L'ARTAAS est née du regroupement de cliniciens, psychothérapeutes qui, ayant participé à une **recherche-action nationale** subventionnée par la Direction générale de la santé (1993 –199), ont souhaité poursuivre une réflexion commune sur la psychopathologie des auteurs d'agressions sexuelles. **L'orientation théorique et thérapeutique de base**, est psychodynamique et psychanalytique avec un souci d'ouverture et d'articulation avec les autres grands courants théoriques et thérapeutiques.

Quelques dates importantes

1991 : Création d'une commission Santé-Justice à l'instigation des ministères concernés qui aboutira au rapport « Balier » sur le traitement des auteurs de délits et de crimes sexuels en 1995

1993 : Sous l'égide de **Claude Balier**, débute une **recherche dirigée par A. Ciavaldini et M. Khayat et financé par la DGS**.

Cette recherche mobilisera jusqu'en 1995 de nombreux professionnels soignants et non soignants : infirmiers, psychiatres et

psychologues exerçant essentiellement en milieu pénitentiaire.

1994 : Nouvelles lois dans le Code Pénal (Art.222- 223 et suivants) pour définir le viol, l'agression sexuelle, l'exhibition sexuelle et prévoir les condamnations lourdes.

Janvier 1996 : Création de l'ARTAAS à la demande des professionnels ayant participé à la recherche pour poursuivre leur réflexion clinique.

1996-98 : l'ARTAAS organise régulièrement des séminaires et des réunions annuelles pour poursuivre les échanges cliniques. Souhaitant soutenir la dynamique de réseau, l'ARTAAS propose des réunions régionales.

1998 : La loi du 17 juin instaure le **suivi socio-judiciaire** et crée un nouvel acteur dans le traitement sanitaire et judiciaire des AVS (Auteurs de Violence Sexuelle) : le « **médecin coordonnateur** ». Ces aménagements légaux tiennent compte de la recherche et des recommandations auxquelles l'ARTAAS a substantiellement contribué.

2005 : Le plan de Santé Mentale prévoit la **création de centres ressources sur l'agression sexuelle**. Le cahier des charges organisateur de ces centres s'appuie en grande partie sur le savoir-faire développé par l'ARTAAS. La loi sur la prévention de la récidive élargit le suivi socio-judiciaire à la plupart des violences sur autrui et renforce les condamnations à des injonctions de soins.

Les objectifs

Favoriser l'échange des soignants autour de leurs expériences cliniques dans le traitement des auteurs de violences sexuelles.

Promouvoir les actions thérapeutiques, les réseaux de soin.

Former et informer les personnels soignants, judiciaires et les médecins coordonnateurs, concernés par le traitement des auteurs de violences sexuelles.

Regrouper et relayer les informations sur les thérapeutiques.

Représenter les adhérents devant les instances régionales et nationales notamment les tutelles et les ministères.

Valoriser l'orientation psychanalytique et psychodynamique dans la prise en charge thérapeutique des auteurs de violences sexuelles tout en restant ouvert aux autres approches.

Initier et promouvoir la recherche, tant théorique qu'appliquée, en lien avec les universités et associations compétentes, sur tous les aspects de la problématique des violences sexuelles en ses versants cliniques, psychopathologiques, criminologiques et victimologiques.

Les activités

Elles sont regroupées en **trois pôles** : Formation, Recherche, Communication/Partage clinique

Au niveau national :

Organisation des colloques, des journées /sessions de formation et réflexion

Contribution à l'organisation de congrès nationaux et internationaux sur la problématique des violences sexuelles (CIFAS : Congrès International Francophone sur les A.S)

Formation des médecins coordonnateurs (subvention DGS)

Intervention dans les enseignements universitaires : DU, DIU, Master

Participe aux formations continues :

- Ecole Nationale de l'Administration Pénitentiaire (ENAP).
- Ecole Nationale de la Magistrature (ENM).
- Ecole Nationale de la Santé Publique (ENSP).

Au niveau régional :

Diffusion de l'information nationale par le biais de « référents régionaux » implantés dans les réseaux locaux

Animation des rencontres régulières à partir des diverses expériences cliniques des adhérents

Organisation des journées de formation et d'échanges pour tous les acteurs régionaux du traitement des auteurs de violences sexuelles (subvention DGS)

Contribution à la dynamique locale des réseaux de soins

Favoriser les articulations entre professionnels de la Santé et de la Justice de la région.

L'ARTAAS aux Antilles-Guyane

L'ARTAAS est représentée depuis peu aux Antilles-Guyane (AG et élection CA en mai 2006) par Michel David et Franciane Convery référents régionaux Antilles-Guyane.

Une présentation de l'ARTAAS a eu lieu le 12 juin 2006 au centre hospitalier de Montéran (EPSM) à Saint-Claude dans le cadre des soirées de formation largement ouvertes aux professionnels intéressés et a réuni une soixantaine de personnes. La soirée avait comme objectifs de mobiliser et de sensibiliser à la problématique des AVS et **de lancer un appel à candidature pour susciter l'inscription de médecins coordonnateurs** sur les listes établis par les procureurs de la République, ainsi que d'établir une liste de **médecins ou de psychologues traitants** pour suivre les personnes condamnés à une injonction de soins (cf. encadré ci-dessous).

Cette réunion suivait une demande formulée notamment par les juges d'application des peines à la recherche de médecins coordonnateurs.

Aussi outre les professionnels de la santé, cette réunion a vu la présence de madame Hadet-Jan, juge d'application des peines à PAP, son collègue de Basse-Terre, monsieur Couvignou retenu aux Assises

s'est fait excusé. Le parquet était représenté par monsieur Gaudeul, substitut du procureur à Basse-Terre. Le SPIP (service pénitentiaire d'insertion et de probation) était représenté par sa directrice madame Mounsamy et par monsieur Eliac, son adjoint à Basse-Terre. Enfin, monsieur Prémontet directeur adjoint du centre pénitentiaire de Baie-Mahault représentait l'administration pénitentiaire. La présence de la DSDS était assurée par madame le docteur Collange, médecin inspecteur de santé publique.

Les auteurs de violences, dont sexuelles, peuvent relever d'une injonction de soin dans le cadre de la loi du 17 juin 1998 et du 12 décembre 2005. Ces situations complexes nécessitent une articulation santé/justice étroite et la mise en place d'un dispositif sanitaire coordonné et cohérent. Les lundis de Montéran, soirée de formation largement ouverte, représentent une opportunité d'échanges entre professionnels d'horizons divers pour initier ou développer une réflexion et une pratique sur ce thème.

Les points suivants seront soumis à notre discussion :

- Exposé du problème
- Présentation de l'ARTAAS
- SROS 3 et Plan Psychiatrie et santé mentale
- Loi du 17 juin 1998 et du 12 décembre 2005, aspects essentiels pour les soignants
- Demande des magistrats : médecin(s) coordonnateur(s), expertises
- Les projets, réseau de soins, charte Santé/Justice, consultations psycholégale, formations ARTAAS, PHRC, les outils (Quicpaas, Qu'en dit-on ?) etc.

Peut-être est-ce la complexité apparente de la situation qui explique que depuis cette date, nous n'avons guère reçu de réactions de professionnels motivés pour

s'impliquer dans le suivi des AVS bien que la thématique ait semblé intéresser l'assistance.

Pris par le temps, l'exposé a été abrégé et la présentation de certains outils aidant à l'évaluation et à la prise en charge (QICPAAS et Qu'en dit-on) n'a pu être survolée. Il appartiendra à l'ARTAAS d'organiser des demi-journées de formation pour aider à la prise en main de ces outils.

La formation prévue en décembre 2006 doit poursuivre ce travail de sensibilisation et va solliciter de manière importante l'ARTAAS et Socapsyleg au cours du dernier trimestre 2006.

La formation et le colloque du 11 au 15 décembre 2006

La formation ARTAAS, en cours de préparation, se tiendra au WTC à Jarry, Baie-Mahault. Une formation limitée à une cinquantaine de participants se déroulera les lundi, mardi, jeudi et vendredi matin de 8 h à 12 h 30. Le mercredi sera consacré toute la journée à un colloque ouvert à tous permettant à la chaîne des intervenants auprès des AVS de présenter la problématique telle qu'elle se pose à eux, leur vision de l'intervention des autres professionnels et leurs demandes.

Pensez à retenir cette date et les prochains numéros de Socapsyleg vous informeront de l'avancée du projet et des modalités d'inscription.

Franciane Convery

Notes de lecture

Je viens de tuer ma femme.

Emmanuel Pons.

Collection 1^{er} mille. Arléa. Mars 2006.

Est-ce une opportune recommandation en ces moroses temps de rentrée de proposer la lecture de ce premier petit roman ? L'aspect sombre du thème est modulé par l'humour noir, assez cynique de l'auteur qui mène vivement les sept jours d'introspection suivant le meurtre de la femme du narrateur par lui-même. La première phrase éponyme du roman est immédiatement suivie d'une deuxième qui donne le ton : « *Ce qui m'ennuie, c'est les faire-part* ». Le passage à l'acte et ceux qui suivent permettent à ce serial killer d'occasion de revenir sur sa vie de couple, de la passion amoureuse du début à la routine irritante des dernières années.

A découvrir avec néanmoins un avertissement au lecteur homme : votre compagne risque de vous regarder d'un œil inquiet vu le thème de ce petit livre. Si au contraire, vous la surprenez l'ouvrage à la main, cela pourrait indiquer qu'elle vous soupçonne de mauvaises intentions à son égard. Attention aux mesures préventives qu'elle pourrait concocter.

On peut se rassurer en se rappelant que seul le mot « uxoricide » existe (meurtre de l'épouse) et non l'inverse. Malheureusement, parité aidant, « conjugucide » peut faire l'affaire pour les deux situations....

Enfin dernier mot, comme dans certains films où après le générique, quand presque tous les spectateurs ont quitté la salle, apparaît une scène flash pleine de sens, l'auteur a prévu une petite épilogue en exergue, alors n'oubliez pas de tourner la dernière page !

Le Monde diplomatique

Juillet 2006 – N°628

« *La psychiatrie emportée par la tourmente sécuritaire, et même la folie a cessé d'être innocente* » et « *Moins cher que l'hôpital, la prison* » sont deux articles bien documentés et réalistes parus cet été dans le Monde diplomatique.

Les auteurs analysent l'évolution de la psychiatrie en parallèle avec celle de la société qui « *pose la question de la folie en termes de sécurité* ». Loin des objectifs d'intégration des malades mentaux dans la société voulus par les psychiatres d'après-guerre et de la politique de secteur, l'évolution actuelle s'oriente vers de nouveaux lieux de ségrégation. Les propositions de juridiction spécialisée pour malades mentaux délinquants, les centres fermés de protection sociale représentent des outils pour protéger la société des dangers de la maladie mentale source de dangerosité. En outre, le coût moins élevé d'une journée de prison par rapport à une journée d'hôpital ne peut que rassurer les économistes (selon les auteurs : 150 € vs 480 €).

Au bout du compte : « *il (le malade mental) n'est plus un sujet avec qui on établit une relation, mais est devenu un objet dont on peut traiter chimiquement les symptômes lorsqu'il présente un danger pour la société, avant de l'envoyer mourir - psychiquement ou réellement - dans un foyer sordide, dans la rue ou dans la prison* ».

(NB. Merci à ma consoeur, Dany Ducosson, pédopsychiatre au CHU de Pointe-à-Pitre, de m'avoir donné connaissance de ces articles).

Michel DAVID

Agenda

« **Le crack dans nos régions** », Martinique, 18 et 19 septembre 2006 au Squash Hôtel de Fort de France.

18^{èmes} Journées Nationales des Secteurs de Psychiatrie en Milieu Pénitentiaire et Unités pour Malades difficiles, 6 et 7 novembre 2006 à La Rochelle sur le thème : « **Ethique du Soin, Dangereux, Soins consentis, obligés ou contraints** ». Les lecteurs intéressés par le programme détaillé peuvent le demander à Socapsyleg (envoi électronique du programme et du bon d'inscription).

Journée Nationale des médecins coordinateurs, vendredi 24 novembre 2006, ministère de la Santé. Organisé par l'ARTAAS. Confirmation et modalités d'inscription en attente.

Les prisons en France : Un grand chantier présidentiel, 3^{èmes} rencontres parlementaires sur les prisons, Lundi 11 décembre 2006, Maison de la chimie, Paris.

Les violences sexuelles en Guadeloupe, Semaine de formation organisée par l'ARTAAS du 11 au 15 décembre avec un colloque le 13 décembre organisé par Socapsyleg. Renseignements détaillés et fiches d'inscription à venir.

Diplôme Inter-Universitaire en Martinique : « **Aptitude à l'expertise psychologique et psychiatrique** », Année universitaire 2006-2007, Renseignements : service des Diplômes d'Université et Capacités en Médecine, Secrétariat de la Faculté de Médecine, CHU, BP 632, 97261 Fort-de-France Cedex.

Audition publique sur l'expertise psychiatrique pénale, 25 et 26 janvier 2007, ministère de la santé, Paris, renseignements et inscription www.psydoc-fr.broca.inserm.fr/.

Sites internet

ARPENTER le champ pénal, Lettre d'information sur les questions pénales et criminologiques. Information sur la population carcérale métropolitaine par Pierre V. Tournier, directeur de recherches au CNRS, Centre d'histoire sociale du XX^e siècle (Université Paris 1. Panthéon Sorbonne). Pour recevoir la lettre d'information demandez-en la réception à : pierre-victor.tournier@wanadoo.fr

ARTAAS : www.artaas.org/

Association Française de Criminologie : www.afc-assoc.org

Association Nationale des Visiteurs de Prison : www.fraternet.org

CHU PAP/Abymes : www.chu-guadeloupe.fr/

Criminocorpus : www.criminocorpus.cnrs.fr/

Collège des soignants intervenant en prison : www.sante-prison.org

Fédération Française de Psychiatrie : www.psydoc-fr.broca.inserm.fr/

Haute Autorité de santé : www.has-sante.fr

Medikar : www.medikar-web.com/. Le site de l'Union régionale des Médecins Libéraux de la Guadeloupe.

L'EQUIPE REDACTIONNELLE

Pour mieux nous connaître

Michel DAVID



Directeur de la publication de « Kamo de Socapsyleg » et Président de Socapsyleg. Co-référent régional (Antilles-Guyane) de l'Association pour la recherche et le traitement des auteurs d'agression sexuelle (ARTAAS). Praticien hospitalier, psychiatre des Hôpitaux. Chef de service du SMPR de Baie-Mahault depuis septembre 2002 après avoir ouvert le service en décembre 96 et contribué à la création du secteur de psychiatrie en milieu pénitentiaire de Guadeloupe en février 1997. Ancien interne et ancien assistant-spécialiste (SMPR de Fresnes) des Hôpitaux psychiatriques d'Ile de France. Psychiatre consultant au Centre National d'Observation de Fresnes de 1992 à 1996. Ancien expert près des cours d'appel de Paris et de Caen. Auteur de « Psychiatrie en milieu pénitentiaire », PUF, 1993 ; co-auteur du « Guide de l'aide psychologique, De l'enfance à l'adolescence », Odile Jacob, 1999 ; collaborateur des ouvrages suivants : « Soigner et/ou Punir », L'Harmattan, 1994 et « Guide de la psychiatrie en milieu pénitentiaire », Heures de France, 2005.

Franciane CONVERTY

Secrétaire de Socapsyleg. Co-référente régionale de l'Association de Recherche sur les Auteurs d'Aggressions Sexuelles (ARTAAS). Titulaire du D.E.S.S. de Psychologie clinique et pathologique de l'Université des Sciences Sociales de Grenoble.

Secrétaire de l'Association des Psychologues de la Guadeloupe (A.Psy.G).

Psychologue clinicienne en exercice depuis septembre 1997 au SMPR de Baie-Mahault (Guadeloupe) rattaché au Centre Hospitalier de Montéran.

Titulaire en 2005 du D.E.A. Caraïbe, Amériques Latine et du Nord, Option Anthropologie /Sociologie de la Caraïbe l'Université des Antilles –Guyane. Thème du mémoire : « **Les représentations du corps à la Guadeloupe, l'exemple des mineurs incarcérés** ».

Promoteur en février 2000 d'un groupe de travail sur le rapport au corps en milieu carcéral qui a abouti à la mise en place au Centre Pénitentiaire d'un projet partenarial intitulé : « Le corps en question dans le processus thérapeutique ». Ce projet comportait trois objectifs dont l'action de prévention : « **Je (re)découvre mon corps... pour mieux vivre ?** » destinée aux mineurs et jeunes adultes incarcérés au Centre Pénitentiaire de Baie-Mahault.

Psychologue clinicienne au sein des Maisons Départementales de l'Enfance de la Drôme et de la Guadeloupe.

Sophia BOUDINE

Administratrice de SOCAPSYLEG

Psychologue titulaire du DESS de Psychologie clinique de l'Enfant et de l'Adolescent de l'Université René Descartes (Paris V).

En poste au SMPR de Baie-Mahault depuis décembre 2003.

Psychologue dans le service de pédopsychiatrie du CMP de Saint-Martin de mars 2001 à décembre 2003.

Bruno PARRA

Administrateur de Socapsyleg.
Cadre Supérieur de Santé. Titulaire du diplôme Cadre de Santé.
Licence et maîtrise en sciences de l'éducation. Diplôme universitaire d'alcoologie, prévention des toxicomanies.
En poste au SMPR de Baie-Mahault (Guadeloupe) depuis septembre 2003. A exercé pendant trois ans en qualité de cadre de santé à l'unité pour malade difficile (UMD) de Montfavet dans le Vaucluse.

Equipe rédactionnelle de Kamo* de Socapsyleg

Directeur de la publication
Michel DAVID

Rédacteurs
Sophia BOUDINE,
Franciane CONVERTY
Bruno PARRA

***Kamo** = nouvelles fraîches, anecdotes, informations (Dictionnaire créole-français - Maisonneuve et Larose, Servédit, Editions Jasor).